

Orges, le 30 novembre 2020

**Convocation au Conseil intercommunal  
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

**Jeudi 17 décembre à 20h00 à Grandson (Salle des Quai)**

**Ordre du jour**

- 1 Appel
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020
- 3 Assermentations
- 4 Election d'un membre au comité directeur
- 5 Rapport de la direction scolaire
- 6 Rapport de la CET
- 7 Rapport de gestion des bâtiments
- 8 Comptes 2018-2019 – rapport du comité directeur
- 9 Rapport de l'organe de révision
- 10 Rapport de la commission de gestion
- 11 Discussion et vote
- 12 ~~Préavis 1.11/20~~
- 13 ~~Motion J. Jeanneret~~
- 14 Informations projet « Concise »
- 15 Informations projet « Champagne » - lettre commune de Fiez
- 16 Informations projets « Grandson » (bâtiment multiusages)
- 17 Information « Covid ».
- 18 Divers et propositions individuelles

*Comptes 2019-2020*

*H. Lomez  
07.07.2022*



Les documents préparatoires sont joints à la présente convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre

✓



## Liste des présences -Assemblée du 17.12.20

38

<b>Bonvillars</b>					
M.	Fernandez	Victor	Bonvillars	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Meylan	Thomas	Bonvillars	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Zanetti	Lucia	Bonvillars	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Champagne</b>					
Mme	Holenweg	Virginie	Champagne	E	
M.	Tenaglia	Claudio	Champagne	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Waller	Béatrice	Champagne	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Concise</b>					
M.	Jeanneret	Joël	Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Mermod	Philippe	Concise	E	
Mme	Zwietnig	Corinne	Concise	A	
<b>Corcelles-près-Concise</b>					
M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Lebet	Vincent	Corcelles-près-Concise	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Fiez</b>					
Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Thévenaz	Claire	Fiez	E	
<b>Fontaines</b>					
Mme	Boesiger	Carole	Fontaines	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M	Nussbaumer	Cédric	Fontaines	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Giez</b>					
Mme	Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Montandon	Sylvie	Giez	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Grandevent</b>					
Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M	Falcy	Vincent	Grandevent	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Grandson</b>					
Mme	Bardet	Judith	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Emmel	Michel	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Helfer	Nicole	Grandson	E	
M.	Payot	François	Grandson	E	
M.	Payot	Jonathan	Grandson	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Montagny</b>					



M.	Canna	Dominique	Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Mutrux</b>					
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Willener	Vanessa	Mutrux	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Novalles</b>					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Pellet	Marc	Novalles	E	
<b>Onnens</b>					
Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	David	Cédric	Onnens	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Orges</b>					
Mme	Cachin	Saskia	Orges	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Provence</b>					
M.	Favre	Johny	Provence	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Palmieri	Pietro	Provence	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Tevenon</b>					
Mme	Forand	Aude	Tévenon	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Valeyres-sous-Montagny</b>					
Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny	<input checked="" type="checkbox"/>	1
<b>Vugelles-la-Mothe</b>					
Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe	E	
M.	Cuche	Lionel	Vugelles-La Mothe	A	



**Procès-verbal de l'assemblée du  
Jeudi 17 décembre 2020 à Grandson**

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 2020
3. Assermentations
4. Election d'un membre au comité directeur
5. Rapport de la direction scolaire
6. Rapport du Conseil d'établissement CET
7. Rapport de gestion des bâtiments *2019-2020*
8. Comptes ~~2018-2019~~ - Rapport du comité directeur *H Cornaz 07.07.2022*
9. Rapport de l'organe de révision
10. Rapport de la commission de gestion
11. Discussion et vote
12. Préavis 1.11/20
13. Motion M. J. Jeanneret
14. Informations projet « Concise »
15. Informations projet « Champagne » - Lettre de la commune de Fiez
16. Informations projet « Grandson » (bâtiment multi-usage)
17. Informations « Covid »
18. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h00 et remercie tous les membres de s'être déplacé aussi nombreux malgré les circonstances toujours particulières. Il souhaite aussi la bienvenue à M. Stéphane Silvani entant qu'auditeur.

M. le Président demande de modifier l'ordre du jour en retirant les points 12 et 13. En effet, le point 12: préavis 1.11.20 concerne les statuts, le comité directeur a décidé de reporter ce point à une prochaine séance où tous les points statutaires seront traités ensemble par souci de clarté. Le point 13 concerne la motion de M. J. Jeanneret que ce dernier a décidé de retirer, en effet le comité directeur a lui-même pris la décision de traiter le sujet de la motion.

## **1. Appel**

La Secrétaire procède à l'appel, 38 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes V. Holenweg (Champagne), C. Thévenaz (Fiez), N. Helfer (Grandson) et M. Beuret (Vugelles-La Mothe) et MM. D. Canna (Montagny), Ph. Mermod (Concise), F. Payot (Grandson) et M. Pellet (Novalles).

Absents: Mme C. Zwiethnig et M. L. Cuche (Vugelles- La Mothe)

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 septembre 2020**

*Le PV de l'assemblée du 9 septembre 2020 est accepté à l'unanimité*

## **3. Assermentations**

Sont assermentés:

*M. Yves Guilloud (Champagne) et M. Josy Jeanneret (Fiez)*

Ceci porte le nombre des membres présents à 40.

## **4. Election d'un membre au comité directeur**

M. le Président rappelle que le comité directeur travaille toujours à 4 membres à la place de 5 et demande s'il y avait des candidatures pour ce 5ème poste pour les mois restant de l'actuelle législature. Pas de candidatures!

M. le Président annonce que M. le Préfet lui a suggéré de ne pas passer au point suivant de l'ordre du jour tant qu'il n'y a pas de candidature. Il ajoute que ce soir, il ne prendra pas cette initiative à cause des mesures Covid qui recommandent de limiter au minimum le temps des réunions, mais que cela serait probablement fait lors de la prochaine installation des autorités au plus tard.

## **5. Rapport de la direction scolaire**

M. le Président passe la parole à M. Claude Bohnenblust, directeur de l'établissement scolaire de Grandson, pour un éventuel complément d'information.

M. le directeur n'a pas de complément à apporter à son rapport mais dit être disposé pour apporter les réponses à des éventuelles questions.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il remercie M. le directeur pour la clarté de son rapport.

## **6. Rapport du CET**

M. le Président demande s'il y avait des interventions ou des questions par rapport à ce rapport. Tel n'est pas le cas.

## **7. Rapport de gestion 2019/2020 des bâtiments**

M. le Président demande au comité directeur s'il souhaite apporter d'autres informations à leur rapport. Tel n'est pas le cas. Il ouvre donc la discussion.

M. P-A. Lunardi (Montagny) remercie le Codir pour la clarté de son rapport et demande si les auteurs des déprédations ont été filmés par la caméra de vidéosurveillance et si une plainte avait été déposée contre eux et quel en est le suivi.

M. F. Di Franco (Codir) précise que le projet de Vidéosurveillance avait été accepté par le conseil communal de Grandson, il y a juste 3 semaines, donc les caméras n'étaient pas en place au moment des faits. Mais que oui une plainte a été déposée contre les auteurs identifiés et que l'affaire suit son cours.

## **8. Comptes 2018-2019 - Rapport du comité directeur**

M. le Président demande au comité directeur s'il avait des compléments d'informations à apporter à son rapport.

Mme M-Ch. Robba (Prés. Codir) dit ne pas avoir d'autres informations à ajouter mais que le comité répondra aux éventuelles questions des membres.

M. le Président demande la lecture les 2 autres rapports avant de lancer la discussion.

## **9. Rapport de l'organe de révision**

M. le Président annonce qu'il n'y a personne de l'organe de révision présent ce soir. Il précise que le rapport souligne que les comptes sont bien tenus. Et passe la parole à la commission de gestion.

## **10. Rapport de la commission de gestion**

Mme S. Cachin (Orges), rapportrice de la commission de gestion, donne lecture du rapport (en annexe de ce PV).

La commission recommande au Conseil d'accepter la proposition suivante:

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

- Les comptes de l'exercice 2019-2020 sont adoptés

Article deuxième :

- Décharge est donnée au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2019-2020

## **11. Discussion et vote**

M. le Président remercie la rapportrice et ouvre la discussion.

Mme R. Santini Brand (Fiez) revient sur la remarque de la commission de gestion par rapport à la professionnalisation de la gestion de l'ASIGE. Elle rappelle que le Codir s'était engagé à explorer cette piste. Elle demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Mme M-Ch. Robba (Prés. Codir) répond qu'effectivement la réflexion est d'actualité, que le Codir est en discussion avec le RADEGE et observe ce qui se fait dans d'autres associations intercommunales pour trouver une solution plus adaptée à l'ASIGE.

M. F. Di Franco (Codir) ajoute que le Codir se renseigne auprès d'autres communes dans lesquelles cette tâche est assurée par une seule personne. Mais, il ajoute qu'en même temps le Codir a engagé une nouvelle secrétaire à 40% pour lui déléguer certaines charges du Comité. Le but est de voir si c'est ce poste de secrétaire qu'il faudra faire évoluer, dans la mesure où il s'agit de tâches administratives et organisationnelles.

Mme S. Cachin (Orges) souligne que la commission souhaite que le Codir approche d'autres associations intercommunales qui travaillent avec des professionnels pour évaluer si ce mode de fonctionnement serait compatible avec la configuration de l'ASIGE.

M. F. Gagnebin (Codir) répond que cette réflexion sera menée en même temps que celle sur le schéma directeur. En effet, dans le schéma directeur seront intégrés les fonctionnements du comité, de la direction de l'ASIGE et la collaboration avec le RADEGE/FADEGE. Le but étant de le présenter pour la prochaine législature.

La parole n'est plus demandée. M. le Président passe au vote.

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

- Les comptes de l'exercice 2019-2020 sont adoptés

Article deuxième :

- Décharge est donnée au Comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2019-2020

*Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.*

## **12. Informations projet « Concise »**

M. F. Di Franco délégué par M. Ph. Mermod, annonce que les travaux du collège de Concise suivent leur cours comme prévus, et que la mise à disposition est prévue pour la rentrée 2021/2022.

## **13. Informations projet « Champagne » - Lettre de la commune de Fiez**

M. le Président lit la lettre que la commune de Fiez lui a envoyée et dont tous les membres avaient reçu une copie.

M. F. Gagnebin (Codir) se dit interloqué par le contenu de la lettre de la commune de Fiez. En effet, cette dernière se dit être surprise par la mise au concours du projet de Champagne parue dans la feuille d'avis officiels (FAO), alors que la présentation du projet de Champagne a eu lieu il y a une année déjà

et qu'il y a été clairement mentionné une future mise au concours. Il rappelle qu'aussi bien le cahier des charges que la mise au concours ont été fait au printemps comme prévu, que le départ du concours a eu lieu au mois d'août, d'où la publication dans la FAO, et que les résultats sont attendus pour janvier/février 2021.

M. J. Jeanneret (Fiez) explique que le souci pour la commune de Fiez c'est que les projets s'enchaînent et que la facture s'alourdisse. En effet, avec une marge de manoeuvre relativement limitée, la commune de Fiez s'inquiète de ne pas pouvoir assumer ces engagements financiers. Il dit qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la légitimité des projets, mais qu'une réflexion quant aux conséquences financières sur les communes s'impose.

M. le Président précise que ces craintes sont partagées par l'ensemble des communes membres.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) relève que le contenu de la lettre de la commune de Fiez correspond à celui que les communes d'Onnens et de Bonvillars avaient adressé à la Conseillère d'Etat Cesla Amarrelle. Mme la Conseillère avait conseillé aux deux communes d'en discuter directement avec le comité directeur. Elle précise qu'à cause de la situation particulière, l'entretien avec le Codir n'a pas pu avoir lieu, mais espère qu'il le sera afin de clarifier la situation.

M. F. Gagnebin (Codir) précise que les contenus des deux lettres sont différents. D'une côté, la commune de Fiez qui s'inquiète pour ses finances et de l'autre les communes de Bonvillars et Onnens qui s'inquiètent de maintenir des classes ouvertes dans les villages. Il ajoute que depuis 2/3 ans les syndicats de tout l'arrondissement se réunissent pour évaluer l'impact financier sur les 18 communes. En effet, le but est de travailler ensemble pour avoir une vision plus large et des perspectives plus larges car toutes ces 18 communes s'inquiètent pour leurs finances et pour leur avenir.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) répond qu'il est évident qu'il faut travailler ensemble car le but est finalement nos enfants et leur bien-être. Mais, qu'au vu de ce que les communes devraient payer, par exemple, pour le futur collège de la commune de Champagne pendant 30 ans, après quoi ce collège deviendra la propriété de la seule commune de Champagne, la commune d'Onnens a le droit de s'inquiéter pour des coûts qu'elle ne peut pas prendre en charge. Donc une discussion est plus que nécessaire.

M. le Président dit que cette discussion doit avoir lieu au niveau du Canton car ce sont les lois cantonales qui nous obligent à ces dépenses. Il faut que ce dernier se rende compte des coûts que ces lois entraînent pour les communes. Il rappelle que ce qui pose plus problème et qui coûte cher c'est la volonté du canton d'obliger un amortissement sur 30 ans des objets qui devraient s'amortir sur 60 ou 80 ans (écoles, canalisations, stations de pompage. etc.). Il ajoute qu'un amortissement rapide sur des objets mécaniques peut avoir du sens, mais qu'on devrait pouvoir amortir la pierre sur sa vraie durée de vie d'utilisation ce qui diminuerait les coûts pour tout le monde au niveau de la répartition annuelle. Il ajoute que ce groupement de syndicats de l'ASIGE, une fois qu'il aura réuni tous les chiffres, pourra essayer de les étaler sur le calendrier pour évaluer les possibilités de l'arrondissement.

Mme R. Santini Brand (Fiez) dit que tout le monde est conscient qu'il faut mettre en place des infrastructures pour répondre aux exigences, mais que ce qui inquiète les communes et ce qui a été longtemps discuté au sein de cette assemblée, c'est le manque de visibilité à long terme, là où l'infrastructure sera la plus lourde à assurer en terme de coûts.

M. Y. Guilloud (Champagne) trouve qu'il y a un léger paradoxe par rapport à ce qui se discute, d'un côté on reproche à des communes comme Champagne d'investir et d'un autre on refuse d'augmenter le plafond d'endettement de l'ASIGE. Il précise que pour éviter que ce soit les communes qui investissent, et qui deviennent propriétaires par la suite, il faut donner les moyens à l'ASIGE de le faire pour toutes les communes en augmentant le plafond d'endettement.

M. le Président ajoute que ceci rejoint la problématique de la professionnalisation car on ne peut pas demander à un professionnel de l'ASIGE de s'occuper des bâtiments qui appartiennent aux communes. Donc il est nécessaire d'avoir une certaine cohérence dans tout ça.

M. J. Favre (Provence) dit qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit parce que la partie financière des statuts n'a pas été mise au vote selon lui. Il propose de commencer d'abord par finaliser les statuts et de profiter d'augmenter le plafond d'endettement afin que l'ASIGE puisse investir directement. Il ajoute que construire une STEP est un mal nécessaire, mais que construire une école c'est un bien nécessaire, on le fait pour nos enfants/petits-enfants. Il précise qu'avoir un grand collège dans un seul endroit coûtera sûrement moins cher que d'en avoir 2 dans 2 lieux différents.

M. F. Gagnebin (Codir) répond à la question de visibilité que le futur schéma directeur est une projection sur 5 à 10 ans et que c'est aussi la volonté du Codir d'avoir cette visibilité.

#### **14. Informations projet « Grandson » (bâtiment multi-usage)**

M. F. Di Franco (Grandson) annonce que les travaux sur le bâtiment se déroulent comme planifiés et en respectant le budget prévu, l'aménagement des locaux est prévu à partir des mois d'avril/mai. Le bâtiment sera opérationnel à la rentrée 2021/2022.

M. J. Jeanneret (Fiez) demande quel serait l'impact financier de ce projet sur les communes.

M. F. Di Franco (Grandson) répond que cela a été exposé lors de la présentation du préavis mais qu'il ne dispose pas de ces chiffres sous la main.

#### **15. Information « Covid »**

M. le Président demande au Codir ainsi qu'à M. le directeur s'il y a des nouvelles mesures et/ou des informations qui pourraient intéresser l'assemblée.

M. le directeur rappelle que le masque est obligatoire dans l'enceinte de l'école pour tous les élèves des degrés secondaires et que ces derniers respectent la mesure. Il précise qu'aussi bien les parents que les élèves et le corps enseignant subissent ces mesures mais finissent par s'en accommoder. Il se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

#### **16. Divers et propositions individuelles**

M. J. Jeanneret (Concise) trouve intéressant que certains points, qui ne sont pas encore réglés, soient soulevés ce soir. Il félicite la volonté de mettre à jour le plan directeur et de finaliser les statuts pour la prochaine législature car ils vont permettre de poser cette nouvelle base légale pour reprendre cette discussion autour des projets et de leurs impacts financiers.

M. P-A. Lunardi (Montagny) rapporte une question qui avait été soulevée lors du dernier conseil communal de Montagny concernant le transport scolaire des degrés secondaires. En effet, cette année, un bus supplémentaire a été mis en place pour les retours de l'après-midi des élèves suite à l'introduction de l'horaire continu. Il demande s'il était envisagé pour l'année scolaire 2021/2022 de changer les horaires du secondaire afin qu'ils puissent bénéficier des transports publics déjà en place et s'épargner ces coûts supplémentaires.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) explique qu'effectivement, avec l'horaire continu, on rajoute un bus de ligne pour différentes destinations des élèves, mais que dans deux ans ces frais seront pris en charge par la confédération. Donc, les Fr. 200'000 seront pris en charge par de l'ASIGE pour 1 an et demi mais, dès la mise en oeuvre de l'horaire 2021/2022 en décembre 2021, ce montant sera pris en charge par la confédération.

Mme D. Décoppet (Grandson) demande si les patrouilleurs sont invités à agir en cas de conflits dans le bus? Et s'il y avait une action de sensibilisation prévue dans les bus?

M. F. Di Franco (Codir) répond que non les patrouilleurs ne sont pas tenus d'intervenir. Et pour ce qui est de la prévention, il n'y a pas d'action organisée, elle est surtout faite par la gendarmerie et par CarPostal. Cette année, à cause de la situation particulière, la gendarmerie n'en fait plus et Car Postal en fait un minimum.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) ajoute que CarPostal intervient régulièrement et signale au Codir les conflits, ce dernier convoque les parents et les enfants pour évaluer la situation, mais que certains parents sont malheureusement réticents à collaborer d'autant plus qu'aujourd'hui, ce sont des jeunes élèves de 1ère et 2ème année qui posent problèmes.

Mme D. Décoppet (Grandson) demande s'il y a une prise de position par rapport aux antennes 5G qui vont être installées sur la commune de Grandson dont une est prévue entre les sites de Jura et BorneNau.

M. F. Di Franco (Codir) répond que ce n'est pas seulement la commune de Grandson qui est concernée mais bien d'autres. Il précise qu'il s'agit d'antennes 5G mais qu'elle ne peuvent diffuser en 5G que sur autorisation de la commune. Il ajoute qu'il s'agit d'un problème de la commune de Grandson, il est clair que l'ASIGE peut intervenir contre une éventuelle autorisation mais sans garantie que cela aboutisse. Il dit que l'idéal serait d'analyser toutes les antennes implantées dans l'arrondissement.

Mme R. Santini Brand (Fiez) demande une précision concernant la mise en place de la subvention de la confédération et donc de la prise en charge de coûts par CarPostal.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que CarPostal fonctionne en année civile et que leur prise en charge des coûts interviendra à partir du 12 ou du 13 décembre 2021 au moment où la confédération octroie les subventions.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) annonce qu'elle ne se représentera pas aux élections pour la Municipalité de la commune de Tévenon. Officiellement, et dès le 1er septembre 2021, elle ne ferait plus partie des membres du comité directeur de l'ASIGE, tant que les statuts n'autorisent pas les personnes n'appartenant pas aux exécutifs des communes d'en devenir membre.

Elle remercie, au nom du Codir, M. Stéphane Silvani, présent ce soir, pour son engagement en lui transmettant un cadeau de départ.

M. le Président demande à Mme M. Dell'Orefice (Codir) si elle serait candidate au Codir dans le cas où l'ancienne version des statuts, qui ne limitait pas la candidature aux seuls représentants de l'exécutif, serait maintenue.

Mme M. Dell'Orefice (Codir) confirme que oui elle le serait.

M. C. David (Onnens) fait remarquer qu'il y a eu un changement d'horaire de bus de 4mn sans qu'il y ait eu une quelconque information relative à ce changement. Il demande si c'est aux parents d'aller se renseigner ou si l'ASIGE va envoyer l'information à tous les parents.

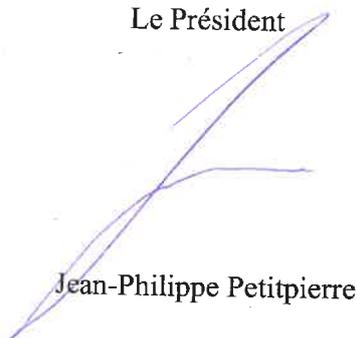
Mme M. Dell'Orefice (Codir) répond que l'information a été transmise via les enseignants à tous les élèves qui étaient impactés par ce changement pour éviter des envois de courrier. Elle reconnaît qu'il y a eu un petit souci sur la commune d'Onnens, en effet, CarPostal avait annoncé un changement de 1 à 2 mn, mais qu'il y a eu un écart de 4 mn et que quelques élèves sont arrivés en retard. Elle dit regretter cet incident.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie la commune de Grandson pour son accueil et celle de Montagny de s'être proposée en premier. Cette dernière se propose d'accueillir la prochaine assemblée qui aura lieu en juin 2021. La date précise sera communiquée ultérieurement.

M. le Président lève la séance à 21h00 en souhaitant une bonne fin d'année aux membres de l'assemblée.

Le Président



Jean-Philippe Petitpierre

La Secrétaire



Khadija Röthlisberger

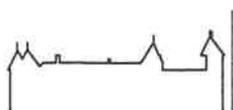
Annexes : Rapport de la commission de gestion

Association scolaire intercommunale de Grandson et environs

Rapport de la direction scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Les effectifs de l'année scolaire écoulée étaient les suivants au 1er octobre 2019 :

	2018-2019	2019-2020	
Effectif 11S DGEO	127	122	18-19 : 1 classe SESAF
Effectif 11S SESAF	14	Ø	
Nombre de classes	7	6	
Effectif 10S DGEO	120	122	19-20 : 1 classe à effectif réduit (13 élèves)
Effectif 10S SESAF	Ø	Ø	
Nombre de classes	6	7	
Effectif 9S DGEO	109	125	18-19 : 1 classe SESAF 19-20 : 1 classe à effectif réduit (14 élèves)
Effectif 9S SESAF	13	Ø	
Nombre de classes	7	7	
Effectif 8P DGEO	137	130	18-19 : 1 classe SESAF niveaux 6-7-8P 19.20 : 1 classe à effectif réduit niveaux 7-8P (15 élèves)
Effectif 8P SESAF	5	Ø	
Nombre de classes	7	7	
Effectif 7P DGEO	114	157	
Effectif 7P SESAF	4	Ø	
Nombre de classes	7	8	
Effectif 6P DGEO	166	156	
Effectif 6P SESAF	3	Ø	
Nombre de classes	8	8	
Effectif 5P	144	131	
Nombre de classes	8	7	
Effectif 4P	140	133	1 classe multi-âge 3-4P
Nombre de classes	7	7	
Effectif 3P	129	121	
Nombre de classes	6	6	
Effectif 1-2P	245	241	
Nombre de classes	13	14	
Totaux des élèves	1431	1438	Situation actuelle (11.2020) : 1452 élèves/79 classes Prévision 21-22 : 1428 élèves/classes à définir
Totaux des classes	76	77	



### **Enseignants :**

Il n'y a pas de modification significative du nombre d'enseignants par rapport à l'année précédente : 144 (+9) enseignants ont enseigné entre 4 et 28 périodes. 38 personnes ont enseigné à plein temps (25 périodes pour les maîtres ayant une licence universitaire ou un titre assimilé et 28 périodes pour les brevetés de l'Ecole normale ou de la HEP). Plus des quatre cinquièmes (89 %) travaillent à 50 % et plus. Il y a 113 femmes et 31 hommes pour un total de 117 ETP.

Depuis l'année scolaire 2019-2020, une partie des assistant.e.s à l'intégration, qui accompagnent des élèves à besoins particuliers dans les classes régulières, ont été contractualisé.e.s. et font désormais partie à part entière du personnel de l'établissement. 13 femmes ont assumé cette tâche, pour un total de 7,5 ETP.

### **Elèves et classes, structure scolaire**

Le nombre d'élèves tend à se stabiliser: Cette tendance se confirme pour les années prochaines. 2020-21 : 1452 / 2021-2022 : 1425 / 2022-2023 : 1440 / 2023-2024 : 1441.

106 élèves étaient scolarisés à l'externe de notre établissement (107 en 2017-2018 / 96 en 2018-2019).

Ces 106 élèves externes se répartissent de la manière suivante :

- 36 en école privée ;
- 15 dans le parapublic (Entre-Lacs, Verdeil, foyer, etc.) ;
- 30 scolarisés à domicile sous supervision de la DGEO (l'augmentation est due en partie à des familles qui ont choisi de ne pas scolariser leurs enfants suite au semi-confinement) ;
- 21 au bénéfice d'une dérogation à la zone de recrutement pour divers motifs, ces dérogations sont accordées par la Cheffe de Département sur la base des préavis des directions et des communes concernées. A noter que ces dérogations ne sont pas forcément accordées pour une année scolaire, mais souvent pour quelques mois suite à un déménagement par exemple. Dans ce cas, des mesures facilitées entre les deux directions scolaires concernées ont été mises en place ;
- 1 au bénéfice d'une dérogation intercantonale ;
- 3 élèves scolarisés à l'étranger.

Il y a eu plus de 115 mutations (arrivée, départ, transfert au sein de l'établissement) en cours d'année, ce qui est un record. De fin juin, quand les classes sont constituées pour la rentrée suivante, au 1<sup>er</sup> octobre, date à laquelle est calculée l'attribution du nombre de périodes dont l'établissement dispose pour assurer l'ensemble de l'enseignement pour l'année scolaire par rapport au nombre d'élèves, il y a eu 35 départs et 29 arrivées.

Les classes dites « de développement » ou de « pédagogie compensatoire » et dépendant du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) ont disparu de l'école obligatoire vaudoise. C'est la traduction du rapprochement en cours du SESAP et de la DGEO qui devrait aboutir à la fusion de ces deux entités et le début de la mise en œuvre du « concept 360 », en lien avec le développement de l'école à visée inclusive. C'est un très gros dossier, qui va occuper tous les professionnels de l'école et nos partenaires.



### **Conseil de direction :**

Le Conseil de direction se compose du directeur et des doyens :

Mme Saskia Cachin, doyenne de la pédagogie compensatoire et des élèves à besoins particuliers ;

Mme Lucie Moinat, doyenne pour les degrés 1-4 ;

Mme Line Cuendet, doyenne pour les degrés 5-6 ;

M. Michel Sansonnens, doyen pour les degrés 7-8 ;

M. Didier Jossevel, doyen responsable des degrés 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> ;

M. Fabian Mariller, doyen responsable des classes de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> .

### **Organisation de l'établissement :**

*Prestations en psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) :*

- Mmes Chloé Chatillon et Line Rey-Castelli, logopédistes, ont leurs bureaux à « Jura ».
- Mmes Jessica Lucifora, et Ana Christina Cancellara, psychologues, ont leurs bureaux à « Jura ».
- Mme Valérie Petit, psychomotricienne, occupe un local aux Cloîtres à Grandson.

Toutes ces personnes dépendent d'une nouvelle responsable régionale, Mme Ana Christina Cancellara.

*Orientation scolaire et professionnelle :*

Mme Pauline Sanchez accompagne les élèves de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> dans leurs recherches et leur choix de formation professionnelle.

*Chefs de file :*

Une vingtaine de maîtres s'occupent de leur spécialité, le français, le latin, les maths, ..., assistent aux conférences du département, participent à des rencontres avec des personnes de l'enseignement post obligatoire et de la formation professionnelle et gèrent les concertations de disciplines. Ils supervisent la rédaction des épreuves de certificat, d'épreuves communes internes, etc.

*Groupe santé – prévention :*

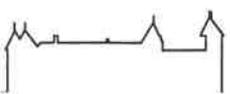
Il est composé des infirmières scolaires, Mmes Anne Lacombe et Rebecca Stoianov, de l'animatrice santé, Mme Noémie Vidmer, des trois médiateurs, Mme Caroline Français, M. Marc-Antoine Renard et M. Rémy Contesse, des membres de l'équipe PPLS, et de Mme Line Cuendet, doyenne. M. Jean-Frédéric Leuenberger, médecin scolaire, y participe également régulièrement.

Le groupe santé – prévention organise les actions de prévention et demande les subsides au département.

*« Pédagogie compensatoire », élèves à besoins particuliers :*

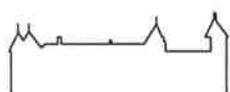
Nous accueillons un nombre toujours croissant d'élèves avec des difficultés diverses ou des handicaps qui nécessitent la mise sur pied d'un projet pédagogique adapté ou l'élaboration de stratégies différenciées, y compris dans les classes régulières.

C'est Mme Saskia Cachin qui est plus particulièrement en charge de ce dossier au niveau de la direction scolaire.



## Les actions de prévention et les actions diverses :

DEGRES	CAMP-JOUTES-SPORTS	SPECTACLES	ANIMATIONS – PREVENTIONS, DIVERS	SANTE
1-2P	Joutes enfantines aux terrains des Tuileries : annulé.	Spectacles « Quelle Chance ! » et Cirque à Concise annulé.	Prévention des abus « Jojo » (partiellement annulée)	
3P			PAM : Prévention contre les morsures de chiens.	
3-4P		Spectacle « Barioli de Ménestrelle » : annulé.		
3P-5P			Tatout, prévention de la violence (T'as tout en toi ! T'as des atouts !)	
5-6P		Spectacle « l'Ours blanc » : annulé.		
3-6-7P 10-11S			PROFA : Le Service d'éducation sexuelle dispense les cours d'éducation sexuelle auprès des élèves du canton de Vaud sur mandat (partiellement annulé)	
6-7P			Les personnes à risque et les personnes ressources : annulé.	
1P-11S	Journées spéciales JOJ2020 : annulées par manque de neige  Journées JOJ2020 dans le canton		Prévention routière par la gendarmerie vaudoise (partiellement annulé) Journée du lait	
7-8P	Joutes sportives à l'USY, Yverdon : annulé. Patinoire et piscine (2x2 périodes)		Journée cantonale « Oser tous les métiers ».	
7P	Camps de ski à Leysin et aux Crossets : annulé.		Risques liés à l'internet : Mes médias bien gérés : Annulé	
9S	Camp de ski à Chandolin et à Zinal. Camp de peau de phoque à la cabane Brunet (val de Bagnes).	Exploration du monde « Ladakh »	Journée cantonale « Oser tous les métiers ». Action innocence : annulé.	
9-10S	Courses d'école durant le camp de Vendée			
9-11S	Joutes sportives à l'USY, Yverdon : annulé. Matches de football & tchoukball maîtres - élèves. Patinoire et piscine (2x2 périodes) Dernière semaine : Défi Chasseron : annulé.	Musique irlandaise : annulé.		



10S	Camps dernière semaine : annulé.	Exploration du monde "Corée du Sud" : Annulé Germanofolies	Risques liés à l'internet : Pro des Médias ANNULE Visite du salon des métiers et de la formation à Lausanne ECR 10 <sup>e</sup> : annulées.	Bilan de santé, actions de vaccination (rougeole, cancer du col de l'utérus)
10-11S	Courses d'orientation à Vaumarcus.			
11S	Camp en Vendée (Noirmoutier et Yeu). Sorties/camps de fin d'études la dernière semaine : annulé.	Spectacle « Emeute » Exploration du monde « Mexico ».	Séance d'information aux 11 <sup>e</sup> sur le CPNV, salle des Quais à Grandson Journée de prévention des 11 <sup>e</sup> à la cabane des scouts (alcool, estime de soi, suicide chez les jeunes). Tests COFO en 11VP (20 élèves sélectionnés) : annulé. Examens de certificat : annulés.	
Hors école	Remise des anciens certificats de 11 <sup>e</sup> après 10 ans.			

D'autres activités sont organisées au cours de l'année par les enseignants, notamment : Noël des aînés, visite de Champittet, sortie au festival Yelen, sorties culturelles liées aux cours (grec, latin, cuisine, etc.), jardin pédagogique, visite du château de Grandson, visite du centre d'orientation à Yverdon, etc.

#### Activites facultatives

##### Petit Chœur

##### Improvisation

Deux groupes d'improvisation sont en activité.

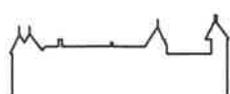
##### Robotique

Participation à la finale régionale de la First lego league lors de la journée portes-ouvertes du CPNV.

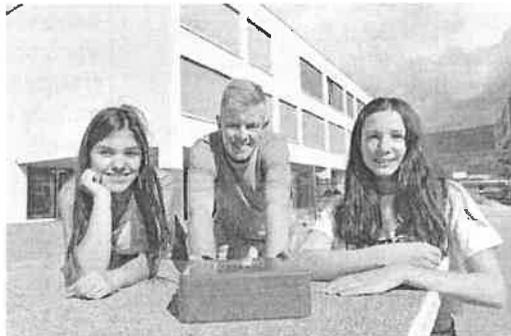
#### Cours facultatifs d'italien, d'astronomie et d'échecs

##### Sport

Différents cours facultatifs de sport sont proposés tout au long de l'année, financés par les communes : volley, karaté, jeux divers, handball, unihockey par exemple.



**Quelques reflets en images :  
Ils font don de leur caisse de classe**



**JOJ 2020**



**La Région 3 juillet 2020 (Concise, finir l'année avec le sourire)**



**Promotions**



## Conclusion et remerciements

L'année scolaire 2019-2020 nous a réservé son lot de surprises et d'impondérables.

Diverses manifestations et activités particulières ont dû être adaptées ou annulées, en respectant les consignes fédérales ou cantonales qui changeaient elles-mêmes en fonction de l'évolution de la pandémie.

Nous avons néanmoins adapté ou maintenu tout ce qui pouvait l'être, dans le respect des consignes et ayant à cœur « l'exemplarité » que l'institution se doit d'incarner. Chacun a dû faire preuve de grandes capacités d'adaptation, d'imagination, d'engagement, s'appropriant dans des délais très courts des outils permettant d'assurer un suivi de l'enseignement durant la période de confinement. Les parents, les élèves, les enseignants et toutes les structures gravitant autour du monde scolaire ont été extraordinairement sollicités.

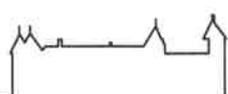
Les chantiers en phase d'achèvement, en cours, en projet ont nécessité de nombreuses séances de travail, mobilisant de multiples partenaires d'horizons très divers (Centre sportif régional, bâtiment multi-usages, extension du site de Concise, projet de bibliothèque dans le « vieux collège » de la Rue du Jura à Grandson, projet de campus à Champagne).

Je remercie une fois de plus tous les acteurs de l'école, autorités intercommunales et communales, personnel d'entretien, administratif, enseignants, pour leur engagement et la qualité de leur travail. Je remercie en particulier le comité de direction pour l'excellence de nos relations et notre intense collaboration qui s'inscrit dans la durée. Notre établissement scolaire a encore de nombreux défis à relever et projets à concrétiser, qui ne peuvent l'être à mon avis qu'en maintenant et entretenant ces relations.

Claude Bohnenblust



Directeur







## Conseil d'Etablissement (CET)

# Rapport de l'année 2019-2020

Les membres du CeT se sont réunis à six reprises, avec pour objectif l'organisation des journées JOJ à Mauborget, la seconde édition de la Journée Plogging, et une journée d'établissement sur le thème « sentier des planètes »

En l'absence de neige, aucune classe n'a pu se rendre sur le site du balcon du Jura et notre bel élan a été coupé net avec cette pandémie.

L'assemblée des parents a été également annulée.

Les membres du CeT ont suivi la mise en oeuvre de l'horaire continu et du conseil des élèves.

Les membres du CeT entament la dernière année de cette législature avec enthousiasme.

Martine Dell'Orefice, présidente

Romairon, le 18 août 2020



## Rapport de gestion 2019/2020 des bâtiments

### **LES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉ DE L'ASIGE**

#### Borné Nau A

Durant la période scolaire 2019/2020, le bâtiment Borné Nau A a subi de nombreuses et coûteuses dégradations, dont la majorité des cas étant des actes de vandalisme : 12 vitrines endommagées, 6 vitres brisées et 7 stores éclatés à coups de grosses pierres, pour un montant d'environ CHF 17'000.-.

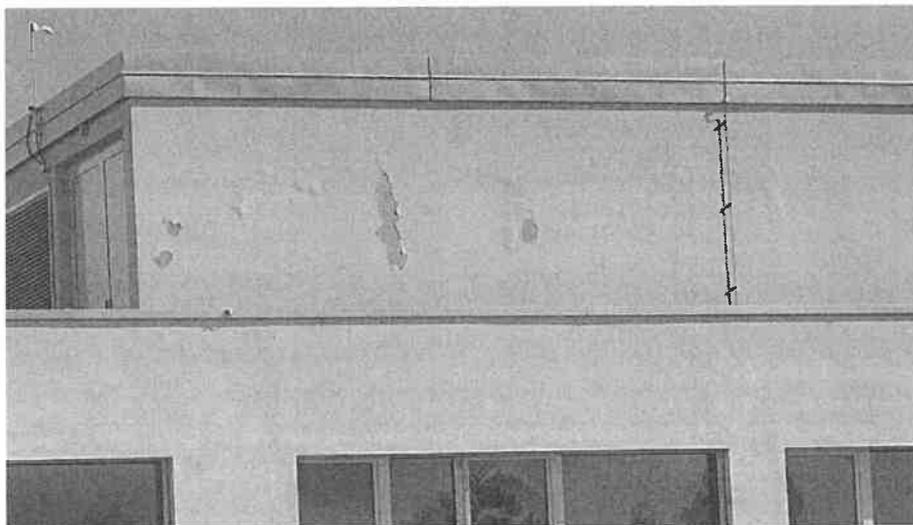
#### **Vidéosurveillance**

Tous les dégâts sont occasionnés durant les périodes non-scolaires, principalement en soirée. Pour y remédier, le Comité de direction a décidé de répondre favorablement à l'offre de la Commune de Grandson de participer au financement du réseau de vidéosurveillance sur le site scolaire et Borné Nau. Le projet doit encore avoir l'aval du Conseil communal de Grandson qui souhaite étendre ce réseau sur d'autres points critiques de la ville. S'il est accepté, l'installation sera opérationnelle avant la fin de l'année 2020.

#### **Achats et travaux**

Pour ce bâtiment, nous pouvons fort heureusement constater que durant cette dernière période scolaire, il n'y avait beaucoup d'achat ou d'investissement contrairement aux années précédentes, ce qui est compréhensible pour un nouveau bâtiment. Nous n'avons acheté qu'un rideau occultant pour une des salles de science pour un montant de CHF 3'778.-.

Quelques petits travaux ont été effectués sur le toit du bâtiment, à l'extérieur du local technique où la peinture cloquait. Les coûts ont été pris en charge par l'entreprise Implenia.



## **Panneaux photovoltaïques Borné Nau A**

Après 4 ans d'exploitation du bâtiment Borné Nau A, la moyenne se confirme. L'installation de panneaux photovoltaïques emmagasine entre 8'000 et 11'000 kWh, soit pour un montant moyen annuel d'environ CHF 1000.-.

## **Les Pavillons Borné Nau C et D**

Le pavillon C et les portakabin D se trouvant devant l'entrée du cimetière n'ont engendré aucuns travaux. Pour rappel, le pavillon C est utilisé par le Réseau d'Accueil de Grandson et Environs (RAdeGE) comme réfectoire, principalement par le secondaire et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Dès 2020/2021 le RAdeGE occupera le nouveau restaurant du Centre Sportif Régional à Borné Nau (CRS).

## **LES BÂTIMENTS LOUÉS PAR L'ASIGE**

Les années précédentes, les bâtiments loués par l'ASIGE n'ont guère généré d'investissement important, ce qui n'a pas été le cas durant la période 2019/2020.

Si la mise en service du CSR a bien occupé le président du CODIR, délégué au Conseil administratif du CSR SA ainsi que le rapporteur soussigné, il en a été de même pour le suivi des travaux du bâtiment multi-usages en construction sur le site de Borné Nau qui comprendra, entre-autre, le nouvel économat de l'arrondissement scolaire, deux classes de travaux manuels (bois et métal), une classe de cuisine, quatre classes pour les secondaires, une salle de dégagement et une salle de conférence. Ce bâtiment entrera en service au début du mois de juillet 2021.

A cela, la pandémie de COVID-19 a beaucoup inquiété le corps enseignant, les Communes propriétaires et bien entendu le Comité directeur. C'est principalement la gestion de la désinfection aussi bien des élèves que des classes, du mobilier et du personnel. Quelques communes ont pris les devants, d'autres ont dû être assistées, voire livrées en produits par nos soins, mais au final, tous les bâtiments ont pu ouvrir et accueillir les enfants, le 11 mai 2020, dans le respect des mesures de protection édictées, sur le moment, par l'OFSP.

Pour gérer cette situation, le CODIR a décidé de prendre en charge, cette période scolaire, tous les coûts engendrés par cette situation, soit le nettoyage/désinfection supplémentaire et les produits inhérents. Le coût impactant l'ASIGE est de CHF 87'232.30 (102.314.3). De plus, le CODIR a décidé d'attribuer à un nouveau fonds de réserve dédié à la pandémie (102.380) une somme de CHF 150'000 qui ne suffira certainement pas à couvrir toute la période scolaire 2020/2021.

Pour conclure, le Comité remercie toutes les Communes qui ont fait et feront face à cette situation très particulière et inquiétante que le COVID-19 impose à chacun d'entre nous, à la collectivité et surtout à tous les employés communaux qui ont tout entrepris pour que les occupants des bâtiments scolaires se sentent et soient en sécurité.

Francesco Di Franco



Grandson, le 7 novembre 2020

### **Rapport du comité de direction pour l'année scolaire 2019/2020**

Le comité vous présente ci-dessous les points marquants de l'année scolaire 2019 – 2020.

Vous y trouverez un rapport de gestion sur le bâtiment Bornè Nau A (BNA), édifice appartenant à notre association, une rétrospective du conseil d'établissement (CET), un point de situation des divers projets futurs et bien évidemment le résumé des comptes.

Le virus COVID-19, montre dans les comptes que durant plus de 2 mois, l'école a fermé ses portes avec l'interdiction d'effectuer des camps, les promotions n'ont pas avoir lieu comme les années précédentes. Une forte augmentation des frais liés à cette pandémie pour la désinfection des mains, locaux et port du masque font le résumé pour les chiffres de cette année scolaire.

#### **Statuts et plan directeur**

Les statuts et le schéma de directeur sont en révision, le codir les présentera à la commission du printemps pour un vote en juin prochain.

#### **Devoirs accompagnés**

En moyenne, 60 enfants de 3 à 8 primaires sont accueillis sur 4 jours par semaines par 16 accueillants sur les sites : Les Tuileries, Grandson, Champagne, Concise et Villars-Burquin. Nous constatons que les élèves ont de plus en plus de difficultés d'apprentissage et nécessitent beaucoup d'attention, d'où l'augmentation des accompagnants. Les communes mettent à disposition gracieusement les locaux utilisés.

#### **Finances**

Total des charges Comptes 2019-20	4 704 937.01		4 873 767.55
Total des charges Budget 2019-20	4 827 300.00	CO 2018-19	5 133 300.00
Variation en %	2.53 %		5.06%
Part à charge des Communes CO 2019-20	4 620 248.41	CO 2018-19	4 689 500.55
Solde en faveur des communes (écart CO/BU)	146 251.59		

Les effets de la pandémie ainsi que sur les transports donnent un résultat positif, une provision pour les frais Covid a été comptabilisée. Le budget tient également compte d'une réserve pour les camps et sorties qui n'ont pas pu avoir lieu. Le comité et la bourse ont commencé une réflexion sur les locations des bâtiments, des audits seront mis en place durant le printemps dans les communes locatrices.

Vous trouverez dans les documents annexés :

- Les comptes 2019-2020
- Le Bilan au 31 juillet 2020
- La répartition par communes sur les comptes
- La répartition par commune pour le primaire
- La répartition par commune pour le secondaire
- La répartition par commune pour les transports
- La répartition des locations par commune

Principales variations :

**Autorités**

- 100.300.2 Comité de direction (CoDir)  
Une partie du CoDir n'est pas salariée de l'ASIGE et figure sous le 100.308 (nouveau compte)

**Service Financier**

Plusieurs comptes ont été déplacés dans des postes différents afin de montrer une meilleure compréhension des comptes. Les frais liés au bâtiment dans un nouveau poste 35 ainsi que les frais transports ont été splittés dans le poste général, primaire et secondaire.

- 102.314 Frais liés à la désinfection des locaux, port du masque lié au COVID-19. Une provision sous le compte 102.380 a été créée.
- 102.318.4 Ce compte a été séparé entre Général, Primaire et Secondaire, un gain s'est fait sentir avec l'entrée en vigueur des tarifs suite au marché public.
- 102.318.5 Une provision a été effectuée, suite aux licenciements de deux accompagnantes, qui ont revendiqué sur des heures supplémentaires (qu'elles n'ont jamais faites), sur leur fiche de salaire qui ont été modifiées suite au changement de système informatique en février 2018, le codir a fait appel à un avocat afin de clarifier les deux demandes provenant d'un avocat et de la protection juridique des deux accompagnantes.

**Primaire**

- 110.311 Matériel et mobilier scolaire, les différents achats de chaises et tables pour remplacer le matériel existant s'effectueront durant 2020-2021.
- 110.318.5 Le contrôle dentaire s'effectue dorénavant toutes les années, afin d'obtenir des frais réguliers, une première moitié des élèves s'ont fait examiner, la deuxième moitié passeront l'année prochaine.
- 110.365 / .1 Activités culturelles, sportives et camps, suite à la pandémie, plusieurs activités ainsi que des camps ont été annulés.
- 110.365.4 Modification de compte, il remplace le 110.318.2, répartition différente pour ce compte, mais fait partie intégrante du budget transport
- 110.465.1 Subside des parents non perçus, suite à l'annulation des camps.

**Secondaire**

- 120.318.3 Modification de compte, il remplace le 110.318.2, répartition différente pour ce compte, mais fait partie intégrante du budget transport.
- 120.318.5 Le contrôle dentaire s'effectue dorénavant toutes les années, afin d'obtenir des frais réguliers, une première moitié des élèves s'ont fait examiner, la deuxième moitié passeront l'année prochaine.
- 120.365 / .1 Activités culturelles, sportives et camps, suite à la pandémie, plusieurs activités et les camps ont été annulés, ainsi que les projets d'établissement, de classe, correspondance n'ont pas pu être effectués.

120.465.1 Subsidés des parents non perçus, suite à l'annulation des camps.

**Devoirs accompagnés**

130.301 Augmentation des accompagnantes afin de pouvoir mieux guider les enfants.

**Bâtiments scolaires**

Un chapitre sur les bâtiments a été créé afin de montrer les coûts des différents bâtiments qui se trouvent à Grandson.

351.312 Energie (chauffage, électricité) (prestations de la commune de Grandson à forfait)  
Au budget 2018-19 on n'avait pas encore établi la part Conciergerie et énergie pour les Fr. 150'000.00, finalement c'est conciergerie CHF Fr. 105'000.- et énergie Fr. 45'000.00 alors qu'au budget 18-19, il avait été mis Fr. 120'000.00 et Fr. 30'000.00

351.318 Traitement conciergerie, (prestation de la commune de Grandson à forfait), suite à la pandémie, les frais sont en augmentation.

**En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :**

Le conseil intercommunal, vu le rapport du comité de direction, le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- Article premier – **d'adopter** les comptes de l'exercice 2019-2020.
- Article 2 - **de donner décharge** au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2019-2020.

Au nom du comité directeur :

Marie Christine Robba  
Présidente

Laura Chevalley  
Secrétaire

Grandson, le 19 novembre 2020

# Association scolaire intercommunale Grandson et environs

## ASIGE

### Rapport de la commission de gestion concernant l'exercice administratif et comptable 2019-2020

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Mmes Annie-Catherine Cosandey, Saskia Cachin (rapportrice) et de MM Vincent Lebet, Pietro Palmieri, Michel Emmel s'est réunie en date du mardi 1er décembre 2020 dès 20h00 dans la salle de Justice à Grandson, dans le but de contrôler les comptes de l'exercice comptable 2019-2020 de l'ASIGE.

M. Jeanneret n'était pas présent mais il a fait ses observations par mail. La commission a tenu compte de ses remarques.

M. Francesco di Franco et Mme Robba étaient à notre disposition pour répondre à nos questions. Nous regrettons que la bourse communale n'ait pu se joindre à cette séance à des fins de clarification plus rapide.

En préambule, Mme Cachin remercie les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été respecté malgré le fait de la précipitation de la convocation. La commission de gestion remarque que le travail du comité directeur n'a pas été simplifié par le départ en cours de législature de M. Silvani.

Au vu de ce délai court, Mme Cachin avait demandé aux membres de la commission de parcourir et étudier attentivement les documents mis à leur disposition y compris le grand livre des comptes. L'envoi par mail du grand livre a été apprécié et a permis une lecture plus fine des comptes.

Durant cette séance, des questions sur les différents comptes ont été posées, leurs résultats ainsi que les différences comparés et expliqués par rapport au budget prévu. Les membres présents du comité directeur ont pu répondre aux quelques interrogations soulevées par la commission.

Le point le plus regrettable est que la justification des pièces a dû se faire par mail.

La commission de gestion remarque cependant que la gestion s'est améliorée avec le temps.

La commission de gestion constate que le travail fourni par Mmes Léglise et Chardon est d'excellente qualité. La comparaison entre les comptes 18/19, 19/20 et le budget 19/20 permet une lecture facilitée de cette avalanche de montants.

Il est à relever que Mme Chardon quitte la bourse de Grandson et c'est Mme Morel qui reprend cette charge en collaboration avec Mme Léglise.

A la question de la restitution du solde en faveur des communes la Commission de Gestion se propose de procéder comme pour les années précédentes, soit la restitution du solde en faveur des communes.

La commission de gestion relève cependant des points suivants :

#### **102.318.5 : Honoraires et prestations de service**

Des frais d'avocats viennent du fait du licenciement de 2 employées. Elles parlent de licenciement abusif et veulent que l'Asige leur paie des heures supplémentaires et le 13<sup>ème</sup> salaire alors que jusqu'en août 2020 le personnel des devoirs surveillés n'avait pas de contrat.

La Commission demande pourquoi ce n'est pas la protection juridique de l'Asige qui prendrait cela en charge ? La réponse est que la protection juridique ne prend pas en charge ce qui est antécédent.

#### **102.318.4 : Transports élèves général**

Il est à relever que cette année tous les élèves de la 3P à la 11P ont un Swiss Pass.

#### **120.318.4 : Transports élèves secondaires**

L'horaire continu fait que le retour des élèves vers 14h40 a été pris en compte et a généré un surcoût qui va tomber lorsque les subventions du Canton arriveront.

#### **110.318.4 : Transports élèves primaires**

Les montants provisionnés sont dédiés aux élèves de 1 et 2 P qui circulent avec les petits bus.

#### **102.318.9 : Frais des patrouilleurs scolaires**

Les communes ont demandé des patrouilleurs supplémentaires pour des zones à risques comme Corcelles-Concise, Bonvillars, les Tuileries, Grandson, la Brinaz.

#### **101.311 : Mobilier, matériel, machines**

Suite à l'engagement d'une secrétaire à 40% reprenant la part communale suite à l'abrogation de la Convention état/ commune pour le 31 décembre 2020, il a fallu du mobilier et du matériel.

#### **102.380 : Attributions fonds de réserve Covid 19**

Il n'est pas utile de revenir sur ce fond de réserve dans la mesure où on ne sait pas vers quel avenir on se dirige avec le Covid.

### **351 Borné Nau A**

La commission se pose la question des forfaits de manière globale. Il lui paraît bizarre que lorsque la période Covid battait son plein et que les classes étaient vides il n'y ait pas eu de diminution des montants forfaitaires alors qu'ils ont généralement été augmentés.

Est-ce que le forfait est un montant de base minimum ? Si tel est le cas il faudrait le libeller autrement.

Les montants forfaitaires ont déjà été débattus par la commission de gestion. Il avait été demandé aux membres du CoDir de faire une comparaison entre le forfait et une autre solution.

Une réponse a été apportée par Mme Robba à la question de la non diminution des forfaits à savoir que les nettoyages de l'été ont été faits par les concierges pendant la période du semi-confinement et donc ne seront pas facturés à des entreprises externes.

La commission observe le montant par élève et le compare entre les 2 derniers exercices :

2018-2019 : 3074.04 frs par élève donc 406.90 par habitants

2019-2020 : 3219.16 frs par élève donc 399.71 par habitants

#### Réflexions de la commission de gestion

La commission se montre satisfaite par la gestion menée par les membres du Comité de Direction. Elle se pose néanmoins la question de la charge de travail pour les membres du Codir.

La commission se demande s'il ne faudrait pas professionnaliser la gestion de l'Asige.

A plus forte raison que l'on remarque que cela devient de plus en plus difficile de trouver des personnes qui se mobilisent pour ce genre de tâches comme la difficulté à trouver des membres pour l'Asige depuis maintenant plusieurs années.

Il serait utile se rapprocher de groupements scolaires pour observer le fonctionnement d'une structure professionnelle et non plus liée à des fonctions citoyennes.

Rapport du fiduciaire :

Les conclusions de celle-ci nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

La commission de gestion forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

**Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article premier :**

- **Les comptes de l'exercice 2019-2020 sont adoptés**

**Article deuxième :**

- **Décharge est donnée au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2019-2020**

Les membres de la commission de gestion :

Mme Anne-Catherine Cosandey

M. Michel Emmel

M. Vincent Lebet

M. Pietro Palmieri

Mme Saskia Cachin (rapportrice)

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Extrait du procès verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020**

**Présidence: M. Jean-Philippe Petitpierre**

Le Conseil Intercommunal,

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : **d'adopter** les comptes de l'exercice 2019-2020.

Article 2 : **de donner décharge** au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2019-2020.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 17 décembre 2020.

Le Président



Jean-Philippe Petitpierre

La Secrétaire



Khadija Röthlisberger

